

Les garnisons vaudoises de Genève 1814-1815

Autor(en): **Schatz, B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **34 (1926)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-27130>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tout ensemble dans une poêle de cuivre blanc ; après cela on le donnera à avaler à la bête à qui on tire le lait, savoir trois matins de suite ; celui qui le donnera à la bête devra être à jeun et en lui donnant le premier remède le premier matin, il dira ces paroles : bonne nuit, et deux matins il dira : bonjour, et trois matins il dira : bonne nuit ¹.

W. DEONNA.

LES GARNISONS VAUDOISES DE GENÈVE 1814-1815

(*Suite.*)

Ce bataillon devait rester à Genève jusqu'au 1^{er} juin 1815. Il fut logé dans la caserne du Bastion de Hollande. Il faut croire que les soldats ne furent pas trop contents de leurs logements car le 17 mai on communiqua en Conseil qu'ils demandaient à ne plus occuper les mansardes de ce Bastion. Or, paraît-il, ils jouissaient de toute une partie de la caserne, du haut jusqu'en bas. Une église avait été également assignée par le Conseil à leur aumônier ; le 21 mars il lui avait accordé le Temple de la Fusterie, mais le 23 il revint sur sa décision et le remplaça par l'Eglise de l'Hôpital.

Le 25 mars, le colonel Guiguer demanda une réduction de service pour le bataillon vaudois. Quatre compagnies de milices fribourgeoises arrivèrent le 1^{er} avril à Genève où elles partagèrent le service de la place avec la garde bourgeoise,

¹ C'est-à-dire : le premier matin il dira « bonne nuit ; le second, bonjour ; le troisième, bonne nuit... » Cf. « Faire tomber les verrues des mains, en les saluant, et en leur disant au matin Bonsoir, et au soir Bonjour. » Thiers, I, p. 363.

la garnison soldée et les Vaudois. Tandis que le bataillon fribourgeois occupait les fortifications du lac à la batterie royale de Saint-Gervais, les Vaudois étaient postés aux Bastions de Hollande et Bourgeois et fournissaient la garde des points suivants :

	Officiers	Sergents	Caporaux	Tambours	Soldats	Total
Porte de Neuve	1	1	3	1	15	21
Avancée	—	1	1	—	10	12
Pont d'Arve	—	1	2	—	10	13
Garde du Quartier	—	1	1	—	12	14
Au Drapeau	—	—	1	—	3	4
						Total général : 64

Or la force totale des postes se montait à 190 hommes, les Vaudois avaient donc à assumer environ le tiers du service de la place.

Genève désirant que ses propres troupes furent aussi placées sous les ordres de la Confédération, fit remettre par Des Arts, un de ses délégués à la Diète, une note au général Hans Franz, baron von Bachmann, de Glaris, dans laquelle était exprimé ce désir. Le 9 avril, le colonel de brigade de Sonnenberg, de Lucerne, fut nommé à cette fonction. Il arriva à Genève le 25 en bateau et fut logé à l'ex-Préfecture (Grand'Rue 11). Le lendemain il reçut la visite des officiers, et une sérénade donnée par la Musique de la Garde genevoise. Le 27, il passa en revue les troupes de la place.

Le jour même où le Conseil fut informé de la nomination du colonel de Sonnenberg (12 avril), il reçut aussi une lettre du chef de bataillon français commandant à Versoix par laquelle celui-ci déclarait ne plus pouvoir permettre le passage des ordonnances suisses en armes ; on en informa le colonel Guiguer. Il faut croire toutefois que cette défense

ne fut pas d'un grand effet, car le lendemain le « gendarme » armé passa sans difficultés.

Le 29 avril, on apprit que Dessaix était à Chambéry. Le colonel de Sonnenberg fit doubler les postes. On se préparait avec ardeur à la défense de la place. Le 18 mai, M. de Castella¹ venu pour inspecter la garnison était arrivé à 6 h. ; on avait tiré des salves en son honneur. Il était descendu aux Balances où les états-majors lui rendirent visite. Il repartit le même jour à 5 heures.

Le 9 avril le colonel Guiguer assista à une grande parade sur la Treille à l'issue de laquelle un dîner fut offert à Sécheron aux officiers suisses par ceux de la Garde genevoise et de la garnison soldée.

Le mardi 23, eurent lieu des manœuvres des Vaudois et Fribourgeois, en grande tenue en présence du colonel de Sonnenberg. Le 12 avril, le colonel Guiguer avait inspecté le bataillon Burnat dont il avait été très satisfait, comme tout le monde. Le 15, le colonel de Gady avait écrit au colonel Finsler qu'il y avait dans le bataillon vaudois un fusil qui n'était pas de calibre et qu'il manquait 500 cartouches. Le 20, des exercices de tir avaient été exécutés au Bastion de Hollande sur des buts placés dans la direction de la Coulouvrenière. Le 21, Vaudois et Fribourgeois avaient été passés en revue par leurs colonels respectifs. Le 7 mai, on battit la générale, à 3 h. et on figura hors de la ville une attaque de troupes ennemies, une véritable bataille, qui se termina par un défilé à Plainpalais devant le commandant de place. Le 25 mai, les Vaudois et une partie de la milice genevoise firent un simulacre de défense des fortifications, de la Porte Neuve à celle de Rive.

¹ Sans doute Nicolas-Antoine Xavier, inspecteur général des troupes suisses, major-général puis commandant en second de l'armée suisse.

Le 3 mai, le colonel de Sonnenberg arrivant par les fossés de la Porte de Rive jusqu'à la porte rue de Saint-Léger, ou du moins à quelques 100 pas, le factionnaire lui en refusa l'approche d'après sa consigne. Il fit alors demander le chef du poste qui alla le reconnaître et ainsi il put y arriver. Le lendemain, dans l'ordre du jour il fit une mention honorable de l'exactitude avec laquelle la garde de ce poste avait fait son service et de l'accueil militaire qui lui avait été fait.

Le 19 avril, le syndic Calandrini déclara au Conseil que des officiers du bataillon vaudois l'avaient prévenu qu'ils allaient bientôt être rappelés et qu'ils craignaient qu'on ne les accusât de ne s'être pas bien conduits à Genève. Le syndic proposait d'écrire des lettres au général Bachmann et au colonel de Gady disant qu'on en était très content. Néanmoins le Conseil décida de n'en rien faire. Le 25, une lettre du colonel Finsler annonça officiellement que le bataillon vaudois allait être bientôt relevé et remplacé, par décision du général de la Confédération, par le bataillon Goeldlin de Lucerne. Cependant il fallut encore attendre plus d'un mois, jusqu'au 29 mai pour que le Conseil reçut un avis définitif. Les deux bataillons de la garnison devaient être remplacés par quatre autres qui arriveraient le 31 mai, le 1^{er} et le 2 juin. Galiffe dit qu'on fit droit « aux désirs exprimés par les troupes de regagner leurs foyers ». Le 31 mai arrivèrent des Appenzellois et le 1^{er} juin les Vaudois quittèrent Genève. M. J. Suès ajoute : « On dit qu'ils ont fait beaucoup de dégâts à la caserne avant leur départ ; que le commandant de Sonnenberg s'est plaint aux officiers des propos de plusieurs d'entre eux touchant la politique et de la conduite de leur troupe à ce sujet et qu'il écrirait à la Diète. Enfin, on dit qu'étant sur le lac ce matin, ils ont crié « Vive Napoléon » en passant devant quatre compagnies

d'infanterie soleuroise (480 h.) qui arrivaient avec 12 artilleurs zuricois quand eux partaient. Ces derniers Vaudois ne sont pas regrettés ». Ces deux remarques méritent d'être étudiées, d'autant plus que si on ne trouve, dans les registres du Conseil, aucune observation désobligeante à l'égard des Vaudois, on peut aussi constater l'absence de mention contraire.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud était prévenu le 7 juin par une lettre du colonel de La Harpe, de Nyon, que « depuis le départ de Genève du bataillon Burnat, les accusations les plus calomnieuses, les bruits les plus faux se répètent journellement à Genève sur le compte des officiers et soldats, que les accusations essentielles sont des dégâts considérables qui auraient été faits à la caserne lors du départ de cette troupe ». Le Conseil d'Etat décida de demander au Gouvernement de Genève des renseignements sur ces bruits, d'inviter le lieutenant-colonel Burnat à faire son rapport sur ce qui s'était passé et d'en informer M. le colonel de La Harpe. Dans sa séance du 12, il prenait connaissance : 1^o d'une lettre du Conseil d'Etat de Genève disant qu'il avait été très satisfait pendant les premiers mois, qu'il avait empêché que le bataillon Burnat ne fût remplacé par un autre corps quand M. de Sonnenberg était venu prendre le commandement de la place, qu'il avait continué d'applaudir à sa bonne tenue... etc... Si le Conseil d'Etat du canton de Vaud avait entendu parler de quelques légers dégâts commis dans la caserne au moment du départ, ce n'était le fait que de quelques individus, qu'ils étaient insignifiants et « commis plutôt dans un accès de gaieté que dans des vues malveillantes. 2^o Deux lettres du lieut.-colonel Burnat, venant de Langenbrugg : dans la 1^{re} il communique la déclaration datée du 1^{er} juin du quartier-maître Crottet

que la caserne avait été remise en bon état sauf une couverture manquante et des gamelles et cruches cassées. Le lieutenant-colonel Burnat avait offert de payer, mais le quartier-maître lui avait répondu que tous les autres bataillons étaient dans le même cas et qu'on n'avait jamais rien exigé. Par cette même 1^{re} lettre était également communiquée une lettre du 31 mai où le colonel de Sonnenberg témoignait sa satisfaction en termes élogieux : « ...Officiers, sous-officiers et soldats ont rivalisé d'efforts et de zèle. » Le lieutenant-colonel Burnat informait le Conseil qu'autant il avait eu à se louer de l'accueil de MM. les Magistrats et gens comme il faut, autant il avait à se plaindre de la classe qui fréquentait ses soldats. Dans la 2^{me} lettre il informe le Conseil d'Etat qu'il n'y a pas d'horreurs qu'on n'ait débitées sur le compte de son bataillon », il entre dans quelques détails à cet égard et demande qu'on fasse faire une enquête à ce sujet et, si, comme il en est persuadé, on découvre la fausseté des propos des Genevois, de faire mettre sur les papiers publics la justification du bataillon. Le Conseil d'Etat décide d'insérer dans les journaux un article pour démentir les bruits répandus sur le compte du bataillon Burnat à Genève, article dans lequel on citera les lettres du Gouvernement de Genève et du colonel de Sonnenberg. Quelques réserves que l'on puisse faire quant aux termes employés par le Conseil de Genève et le colonel de Sonnenberg, ils auraient pu vouloir mettre fin à un incident fâcheux, le témoignage du quartier-maître Crottet suffit à faire justice de ces « dégâts ».

Quant à l'autre accusation portée par M. J. Suès, nous n'en avons trouvé aucune trace ailleurs, ni confirmation, ni démenti. Notre narrateur du reste n'affirme pas, il rapporte ; « on dit... ». Mais si l'on peut répugner à l'idée que des soldats suisses aient crié « Vive Napoléon ! » en de telles circonstances, dix jours après que la Diète eut déclaré se

joindre aux alliés, il est par contre absolument certain que les Vaudois étaient animés de sentiments bonapartistes. C'était un fait de notoriété publique même au-delà de nos frontières : M. J. Suès a noté le 10 avril que le *Journal de l'Empire* du 5, article de Besançon, porte « ...et les 800 Vaudois que la Confédération Helvétique a envoyés à Genève y sont entrés aux cris mille fois répétés de « Vive l'Empereur ! ». Et Suès ajoute : « Tout cet article est absolument faux ».

D'autre part, le 27 avril, le président de la Diète, le bourgmestre de Zurich David von Wyss, avait avis de l'arrivée du général-major comte von Steigentesch qui venait en Suisse accrédité par le feld-maréchal prince de Schwarzenberg et par le prince de Metternich chargé d'une mission concernant les opérations militaires des alliés et leur liaison avec les organisations défensives de la Suisse. C'était donc un envoyé étranger. C'est à lui que les Genevois — ou plutôt quelques Genevois seulement — eurent recours pour se débarrasser de la garnison vaudoise. Quand il passa à Genève, il eut l'impression, dit l'historien Albert Rilliet¹, que la ville n'aurait pas essayé d'opposer une résistance sérieuse aux Français. Comme il s'en ouvrait avec étonnement aux députés genevois à Zurich, Des Arts, Schmidmeyer et Viollier, on lui dit que cela tenait à la garnison seulement dont le moral était mauvais et on le pria d'en demander l'éloignement au général Bachmann, ce qu'il fit le 27 mai en donnant comme motifs qu'on ne pouvait compter sur leur fidélité et que les Genevois étaient inquiétés par la croissance des forces françaises autour de la ville. Le lendemain le général remit au président de la

¹ A. Rilliet, *Histoire de la Restauration de la République de Genève*, Genève 1849.

Diète copie de cette lettre et lui fit savoir qu'il avait licencié ces troupes et augmenté la garnison de la ville. La Commission diplomatique de la Diète approuva et décida en même temps qu'elle ferait à la députation genevoise les remarques nécessaires quant à sa démarche maladroite (*unschicklicher Schritt*) auprès du général von Steigentesch. C'est donc ensuite de cette lettre et faisant droit d'une part au désir des Genevois de voir leur garnison portée à quatre bataillons, d'autre part au désir manifesté par les Vaudois de rentrer dans leurs foyers (c'est l'opinion de Galiffe ¹), que le général Bachmann prit subitement, sans consulter la Diète, la décision de relever le bataillon vaudois de Genève, décision qui ne fut connue du Conseil que le 29 mai, deux jours avant le départ des troupes. Ce fut sans doute cette rapidité qui empêcha le Conseil d'offrir aux officiers un dîner d'adieux ou d'organiser comme précédemment un tir à prix pour les soldats. Cependant, nous ne croyons pas que la hâte seule motiva cette conduite du Gouvernement genevois: il faut aussi tenir compte de l'état des esprits. Au début, les Vaudois avaient été accueillis avec bienveillance; on reportait sur eux la sympathie que l'on avait eue pour la garnison précédente. Le 23 mars, le syndic Calendrini écrivait: « Nous les considérons comme de braves Confédérés qui viennent au secours de leurs frères. » Nulle part nous ne trouvons la mention d'événements particuliers qui leur eussent aliéné ces sympathies. C'est donc certainement à un désaccord léger mais continu, dû aux divergences d'opinions politiques, aux sentiments chaudement bonapartistes des Vaudois, qu'il faut attribuer ce froid et cette mésintelligence assez forts chez certains réactionnaires genevois pour susciter une démarche comme celle faite auprès du général

¹ Galiffe, *Notices généalogiques*, art. Guiguer.

von Steigentesch. D'ailleurs, les chefs vaudois avaient essayé de parer d'avance ce coup : le colonel Guiguer avait fait voir à M. Prévost-Cayla, avant d'arriver à Genève, un ordre du jour interdisant à tous les soldats qu'il conduisait à Genève de parler politique. Ce serait cependant une erreur de croire que seuls les réactionnaires étaient opposés aux Vaudois : il y avait sûrement aussi dans le peuple de la ville un courant de la même tendance, sans lequel cette rumeur de « dégâts » n'aurait pu prendre naissance.

M. J. Suès nous en donne encore une autre preuve en notant « ces derniers Vaudois ne sont pas regrettés ». Il faut convenir que les Vaudois étaient, sur ce point-là en désaccord avec une grande partie de la Confédération. Un passage des *Eidgenössische Abschiede* relatant la séance du 14 août 1816 témoigne du caractère général et accentué de ces frotements : « La Députation de l'Etat de Vaud a été amenée à présenter quelques objections au sujet de plusieurs accusations portées contre le canton de Vaud dans le rapport du général Bachmann de même qu'au sujet de quelques remarques concernant l'état d'esprit qui règne dans ce canton et la conduite de ses milices. »

Le bataillon Burnat après avoir quitté Genève se rendit d'abord à Langenbrugg, puis, le 22 juillet, il rentra à Lausanne où il fut licencié. Cependant quelques troupes vaudoises, un poste d'ordonnance à cheval, détachées de la compagnie Pillichody étaient encore restées à Genève. Le 13 octobre 1815, de Wustemberger, aide-de-camp pour le commandant de l'armée, écrivait au Conseil d'Etat du canton de Vaud qu'elles reviendraient avec le colonel de Sonnenberg dans le courant de la semaine et qu'elles seraient licenciées à Lausanne, ce qui dut avoir lieu le 18.

Genève avait à peu près repris son état normal, l'occupation militaire avait cessé. Les Vaudois étaient partis les derniers, eux qui avaient été le premier secours, qui avaient vécu avec les habitants la plupart des heures graves. Ils étaient maintenant rentrés dans leurs foyers : le souvenir seul du devoir accompli, de l'acte qui avait été la réalisation matérielle du lien confédéral subsistait, comme il subsiste encore aujourd'hui.

Les garnisons vaudoises de Genève appartenaient au passé, elles étaient entrées dans le domaine de l'histoire¹.

Genève, 1^{er} I. 1926.

B. SCHATZ.

PROCÉDURE CRIMINELLE

instruite par la noble cour de Colombier

contre

le nommé Jean-Louys feu Mauris Vionnet de Lussy².

Sous ce titre nous trouvons consignée dans un cahier de 118 pages, format de chancellerie, la procédure instruite, le jugement et la sentence prononcée, en septembre 1767, par

¹ La plus grande partie de ce travail repose sur des documents inédits soit : Archives fédérales : *Besondere Militär. Angelegenheiten*, reg. nos 1327, 1328, 1334, 1407, 1408, 1473; Archives cantonales vaudoises : *Plumitif du Conseil d'Etat*, dossiers *Commission Militaire* et *Militaire fédéral*, Archives genevoises ; *Registre du Conseil et Reg. du Conseil militaire*. Parmi les documents imprimés cités au cours de ce travail, il faut mentionner le *Journal de M. J. Suès* (Genève 1914) et *Restauration de la République de Genève, Témoignages de contemporains* (Genève 1914).

² Ce document est tiré des archives de la famille Gaulis, à laquelle appartient longtemps, dès 1789, le domaine seigneurial de Colombier.

Nous en devons la communication à l'obligeance de Mme Boiceau-Gaulis.